La quinzaine sociale

Un Comité Révolutionnaire Antiparlementaire s'est constitué en vue de la prochaine période électorale. Par la motion suivante, il a défini l'esprit de son action:

«Les révolutionnaires antiparlementaires, considérant

«1° Que l'action parlementaire, même lorsqu'elle semble battre en brèche l'organisation sociale actuelle, la consolide toujours par ailleurs;

«2° Que si les réformes partielles sont décrétées par un Parlement, elles ne sont jamais obtenues en réalité que par une action directe et extra-parlementaire;

«3° Que l'action parlementaire est, par essence même, contradictoire et néfaste à l'action directe, dont elle détourne fatalement les attentions et les énergies;

«Rappellent aux travailleurs qu'ils ne doivent attendre leur émancipation totale ou une amélioration quelconque de leur sort que d'eux-mêmes, de leurs propres efforts, de leur seule initiative, et non de l'intervention miraculeuse d'un tiers, leur élu, quel qu'il soit, à quelque parti qu'il appartienne, de quelques principes qu'il se réclame;

«Les engagent à retirer leur confiance aux partis parlementaires et de gouvernement, à se désintéresser absolument des luttes électorales, stériles et vaines, à orienter leur activité vers les luttes économiques, à prendre leur place dans les syndicats et à y propager l'esprit et les méthodes révolutionnaires.

«Les antiparlementaires révolutionnaires proclament en outre la nécessité pour tous d'entrer dans les groupes d'action et d'éducation révolutionnaire déjà existants et de constituer ces groupes là où ils n'existent pas.»

Voici la constitution de ce Comité:

[/M. Almereyda, Ardouin père, Ardouin fils, Auguste Bertrend, Charles-Albert, H. Combes, A. Delannoy, Ch. Desplanques, G. Durupt, André Girard, Maurice Girard, Grandjouan, Jean Grave, Harmel, Jacquart, E. Laval, F. Marie, R. de Marmande, L. Matha, E. Merle, P. Monatte, E. Peronnet, M. Pierrot, Silvaire, Thuilier, E. Tissier./]